

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA  
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL ET  
DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

84/560 du 21/6/84

DECRET N° \_\_\_\_\_ /MPS/DGTFP/DFP/2003/5

accordant une bonification de 2 échelons  
à Mr MOITSINGA Norbert, Professeur Certi-  
fié de 7<sup>e</sup> échelon des cadres des Services  
Sociaux (Enseignement).

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

(/ISAS

D.C.B.

D.C.F.

(/u la constitution du 8 Juillet 1979 ;  
(/u la loi n° 25/80 du 15.11.1980 portant amendement de l'ar-  
ticle 47 de la constitution du 8 Juillet 1979 ;  
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des  
fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;  
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur  
la solde des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 62/130/FP du 9.5.1962 fixant le régime des  
rémunérations des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 52/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisa-  
tion des diverses catégories des cadres ;  
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et  
hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant  
statut général des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination  
et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;  
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.1967 réglementant la prise  
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs  
aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements  
notamment en son article 1er et 2 ;  
(/u le décret 67-304 du 30-9-67 modifiant le tableau hiérarchi-  
que des cadres de l'Enseignement Secondaire, abrogeant et rempla-  
çant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret 64 - 165 du  
22-5-64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;  
(/u l'arrêté 3478/MPS/DGTFP/DFP du 2 Mai 1984 autorisant Mr  
MOITSINGA Norbert, Professeur Certifié de 7<sup>e</sup> échelon à préparer une  
thèse de Doctorat de 3<sup>e</sup> cycle en France. (Régularisation) ;  
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant  
les dispositions du décret n° 62/196 fixant les échelonnements indi-  
ciaires des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant nomination du  
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;  
(/u le décret n° 80/630 du 27.12.1980 portant déblocage des  
avancements des agents de l'Etat ;  
(/u le décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des  
membres du Conseil des Ministres ;  
(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.1981 au décret n° 50/544  
du 28.12.1980 portant nomination des membres du conseil des ministres ;  
(/u le décret n° 81/017 du 26.1.1981 relatif aux intérêts des  
membres du Gouvernement ;  
(/u le décret 82-570/MEN-DIAS-DPA-SI du 11-6-82 portant pro-  
motion des Professeurs Certifiés des cadres de la Catégorie A, hiérar-  
chie I des Services Sociaux (Enseignement) de la République Populaire  
du Congo au titre de l'année 1981 ;  
(/u la lettre 334/MEN-DIAS-DPA-SI du 18-3-83 du Directeur du  
Personnel et des Affaires Administratives transmettant le dossier de  
l'intéressé ;

.../...

(/u la demande de l'intéressé en date du 6-2-83 ;

DECRETE

Article 1er.- Monsieur FOITSINGA Norbert, Professeur Certifié de 7<sup>e</sup> échelon, indice 1940, des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) titulaire du Doctorat de 3<sup>ème</sup> cycle en Littérature et Civilisations d'Expression Française (Etudes Francophones) délivré par l'Université de Paris - Sorbonne qui bénéficie d'une bonification de 2 échelons, est nommé au 9<sup>e</sup> échelon de son grade, indice 1820 - ACC - Néant.

Article 2.- Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 21-4-83 date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./.-

Brazzaville, le 21 Juin 1984

Par le Premier Ministre, Chef  
du Gouvernement,

- P. Le Ministre de l'Education Nationale, en Mission
- P.I. Le Ministre de la Santé et des Affaires Sociales

Colonel Louis SYLVAIN GOIA.

- Pierre-Danielle BOUSSOUKOU-BOUMBA.-  
Le Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale,

Le Ministre des Finances

Bernard COMBO MATSIONA.-

Itihi Ossetoumba LEKOUNDOLO.-

IMPLIATIONS :

- JCRPC..... 1
- DGTFP-DFP..... 3
- DGB..... 3
- LEN..... 3
- DEF..... 1
- DGAS-DPA..... 3
- DOSSIER..... 3
- INTERESSE..... 1
- SGCF/BC..... 2